



How might veterinarians do more for animal welfare? Comment les vétérinaires peuvent-ils faire plus pour améliorer le bien-être des animaux?

Caroline J. Hewson

Introduction

In this article, some possible answers to the underlying question of how veterinarians might do more for animal welfare (1,2) are examined.

Differentiate the clinical signs of disease from other signs of poor welfare

This point reflects today's holistic understanding of welfare as the state of the animal's mind and body and the extent to which its nature is satisfied (3). If veterinarians are to do more for animal welfare, it is not enough for them to identify that herd productivity is down, that an animal is sick, or that the environment predisposes animals to illness. Even when an animal is healthy and the environment meets its physical needs, the environment should also promote mental welfare and enable the animal to satisfy its nature. For example, a horse may have a clean, spacious stall, but lack social contact; a hospitalized cat may have a clean cage, but have inadequate separation between its food and its litter-tray and have nowhere to hide (4). Veterinarians also need to be aware that clinical signs associated with compromised physical welfare may be associated with reduced mental and natural aspects of welfare. For example, dairy cows in tie-stalls may develop muscle cramps by the end of the winter due to lack of exercise. The same lack of exercise also frustrates expression of the bovine nature of moving about to graze and interact. Thus, an exercise yard is desirable to promote all 3 aspects of welfare, not only health. These examples of a more inclusive approach to veterinary assessment indicate how veterinarians might do more for animal welfare in the course of their clinical work.

Speak publicly about animal welfare concerns

The profession, through the Canadian Veterinary Medical Association (CVMA), has position statements about many animal welfare concerns (5).

Sir James Dunn Animal Welfare Centre, Atlantic Veterinary College, 550 University Avenue, University of Prince Edward Island, Charlottetown, Prince Edward Island C1A 4P3. E-mail address: chewson@upe.ca

Introduction

Dans le présent article, nous examinons les réponses à la question sous-jacente de la façon dont les vétérinaires peuvent faire plus pour améliorer le bien-être des animaux (1,2).

Différencier les signes cliniques de la maladie d'autres signes d'un bien-être médiocre

Cet énoncé reflète la compréhension holistique actuelle du bien-être comme l'état de l'esprit et du corps de l'animal et la mesure dans laquelle sa nature est satisfaite (3). S'ils désirent faire plus pour le bien-être des animaux, les vétérinaires ne peuvent pas se contenter d'identifier une baisse de productivité, la maladie de l'animal ou un environnement prédisposant l'animal à la maladie. Même si un animal est en bonne santé et que son environnement répond à ses besoins physiques, il faut également s'assurer que l'environnement favorise le bien-être mental et permette à l'animal de satisfaire sa nature. Par exemple, un cheval peut disposer d'une stalle propre et spacieuse, mais manquer de contacts sociaux; un chat hospitalisé peut avoir une cage propre, mais une séparation inadéquate entre sa nourriture et sa litière et aucun endroit où se cacher (4). Les vétérinaires doivent être conscients que les signes cliniques associés à un bien-être physique compromis peuvent être associés à la réduction des aspects mentaux et naturels du bien-être. Par exemple, les vaches laitières dans les stalles entravées peuvent développer des crampes musculaires à la fin de l'hiver, en raison d'un manque d'exercice. Ce même manque d'exercice frustré également l'expression de la nature bovine qui aime se déplacer pour brouter et interagir. Par conséquent, une cour d'exercice est désirable pour promouvoir les trois aspects du bien-être, non seulement la santé. Ces exemples d'une approche plus inclusive envers l'évaluation vétérinaire indiquent comment les vétérinaires peuvent faire plus pour le bien-être des animaux dans le cadre de leur travail clinique.

Parler publiquement au sujet des préoccupations liées au bien-être des animaux

La profession, par l'entremise de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), a produit des énoncés de position sur de nombreuses questions liées au bien-être des

Sir James Dunn Animal Welfare Centre, Atlantic Veterinary College, 550 University Avenue, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 4P3. Courriel : chewson@upe.ca

The CVMA continues to work on new statements (6), participates in consultations about welfare issues (6), and has played a strong role in examining animal welfare aspects of proposed legislation on bovine somatotropin (7,8) and cruelty to animals (9). However, it does not appear to have issued public statements about its position on Bill C10-B (Cruelty to Animals) (10) and it does not show public leadership in the welfare of animals in existing systems. This silence is not consistent with 2 of the organization's 3 top priorities: "animal welfare advocacy" and "leadership on national issues" (6), for both imply an element of public education and leadership. The inconsistency may reflect a lack of resources and the challenges faced in showing public leadership.

The 1st challenge is that the CVMA is a self-interest group (10), committed "to advocating responsible care of animals" (11), so sometimes this commitment must conflict with its primary goal of "serving the interests of over 8000 Canadian

animaux (5). L'ACMV continue de travailler à l'élaboration de nouveaux énoncés de position (6), elle participe à des consultations sur les enjeux de bien-être des animaux (6) et elle a joué un rôle important dans l'examen des aspects de cette question pour les projets de loi sur les somatotropines bovines (7,8) et la cruauté envers les animaux (9). Cependant, l'Association ne semble pas avoir fait de déclaration publique sur sa position face au projet de loi C10-B (Cruauté envers les animaux) (10) et elle ne fait pas preuve de leadership public en faveur du bien-être des animaux dans les systèmes existants. Or, ce silence ne concorde pas avec deux des trois grandes priorités de l'organisme : «la défense du bien-être des animaux» et «un rôle de chef de file à l'égard des enjeux nationaux» (6), car ces deux priorités comportent un élément de sensibilisation et de leadership. Cette incohérence peut refléter un manque de ressources et les défis associés au leadership public.

Le premier défi à relever concerne le fait que l'ACMV est un groupe d'intérêt (10), engagé à «défendre le bien-être des animaux» (11), et que, parfois, cet engagement est contraire à son but primaire qui consiste à «servir les intérêts de la

In-practice welfare tip

If you have not reviewed your pain management protocols in the last few years, review them this week.

- List all the surgeries that you perform, in all species. Circle those procedures where you have not been giving preoperative **and** postoperative analgesic drugs. In each case, note why you do not use both types of drugs. Are your reasons based on **current** medical knowledge? Are you sure that you are following the current high standard of humane care?
- All surgical trauma causes pain, regardless of species. Various opioids, alpha-2 agonists, anti-inflammatory analgesics, and local anesthetics have been approved for use in both small and large animals. Adjust your protocols to ensure that **all** animals under your care have adequate perioperative pain relief (20,21), and charge appropriately for this.
- When performing surgery on the farm (castration, dehorning), always use appropriate sedatives, analgesics, general anesthetics, and local anesthetics. This is humane, it saves time and money, and it makes the procedures safer for everyone. Most analgesic drugs are relatively inexpensive and many producers will accept reasonable charges for these drugs.
- If you are already providing optimal preoperative **and** postoperative analgesia, tell your clients what a great job you are doing! Through your careful pain management, you are following current standards of humane care and fulfilling your obligations as a veterinarian.

Resources

1. Hellyer PW. Treatment of pain in dogs and cats. *J Am Vet Med Assoc* 2002;221:212–215.
2. Underwood WJ. Pain and distress in agricultural animals. *J Am Vet Med Assoc* 2002;221:208–211.

Le bien-être des animaux à la clinique

Si vous n'avez pas revu vos protocoles de gestion de la douleur au cours des dernières années, vous pouvez les examiner cette semaine.

- Énumérez toutes les chirurgies que vous avez réalisées, pour toutes les espèces. Encercliez les interventions où vous n'avez pas donné des analgésiques préopératoires **et** postopératoires. Dans chaque cas, indiquez pourquoi vous n'utilisez pas les deux types de médicaments. Vos raisons se fondent-elles sur des connaissances médicales **courantes**? Êtes-vous certain que vous suivez les normes élevées courantes en matière de soins compatissants?
- Toutes les interventions chirurgicales occasionnent de la douleur, peu importe l'espèce. Divers opioïdes, alpha-2 agonistes, analgésiques anti-inflammatoires et l'anesthésie locale sont approuvés aux fins d'utilisation pour les grands et petits animaux. Ajustez vos protocoles de manière à faire en sorte que **tous** les animaux sous vos soins aient droit à des analgésiques périopératoires adéquats (20,21) et facturez les frais appropriés.
- Lors d'interventions chirurgicales à la ferme (stérilisation, écornage), utilisez toujours des sédatifs, des analgésiques, des anesthésiques généraux et des anesthésiques locaux. Il s'agit d'une pratique compatissante qui permet d'économiser temps et argent et garantit l'innocuité des interventions pour toutes les parties intéressées. La plupart des analgésiques sont relativement bon marché et de nombreux producteurs accepteront des frais raisonnables pour ces médicaments.
- Si vous offrez déjà de l'analgésie préopératoire **et** postopératoire optimale, soulignez votre excellent travail à vos clients! Par votre contrôle de la douleur consciencieux, vous suivez les normes courantes en matière de soins compatissants et respectez vos obligations en tant que vétérinaire.

Ressources

1. HELLYER, PW. Treatment of pain in dogs and cats. *J Am Vet Med Assoc*, 2002, vol. 221, p. 212–215.
2. UNDERWOOD, WJ. Pain and distress in agricultural animals. *J Am Vet Med Assoc*, 2002, vol. 221, p. 208–211.

veterinarians”(11). Leadership is conditioned in the fact that the CVMA is not a regulatory body; therefore, it has no public mandate for animal advocacy, cannot set binding professional standards, and cannot speak for all veterinarians, because some are not members of the association. Therefore, provincial regulatory bodies collectively may need to address the veterinarian’s role in animal welfare and make this a priority. Such action might lead to nationally agreed, binding standards in areas such as analgesia, which would guide veterinarians in the special role entrusted to them by virtue of being a profession.

The 2nd challenge is in generating media interest. There are many issues of daily welfare concern, including the transport of farm animals, aspects of poultry management, and owners’ ignorance about the needs of companion animals, particularly exotic animals, that are not “news,” so media coverage has tended to result from protests and statements by more extreme groups. If a statement by the profession were to make some of these issues “news,” it could alienate the animals’ caregivers and might not assist the animals.

The potential for alienation represents the 3rd challenge. Veterinarians typically have worked with animal owners to enhance production (dog breeding, raising of animals for meat); therefore, it may be awkward for individual veterinarians to identify publicly the welfare problems that have resulted from high production systems. However, leadership on these issues may reasonably be expected from the profession. Leadership would include careful groundwork and consultation with the groups concerned (farmers, consumers, retailers, breeders) from a position of common interest in animal well-being, leading to various ethical concerns being considered and veterinarians with expertise in animal welfare speaking on behalf of animals. Veterinarians’ lack of training in welfare, the 4th challenge, was highlighted recently by Dr. Mike Radford, School of Law, University of Aberdeen (12), who argued that practising veterinarians are assumed by policy-makers and law enforcers to be experts in animal welfare, but that being a good clinician or surgeon is not the same as being an expert in welfare. Veterinarians’ professional standing and clinical knowledge may suffice under anticruelty legislation that forbids treating animals in certain ways, but it does not stipulate positive duties towards animals (provision of particular space allowances and social contact.) If future legislation should stipulate such positive duties, veterinarians would need to have expertise in animal welfare to evaluate cases accurately.

The 5th challenge in speaking publicly about animal welfare is the profession’s inconsistent stance on the welfare of different species: The different standards accepted for routine surgeries, such as castration of companion animals and farm animals; working with dog breeders to correct certain genetic defects (hip dysplasia; progressive retinal atrophy), while doing little to challenge the

profession vétérinaire» (11). Le leadership est influencé par le fait que l’ACMV n’est pas un organisme de réglementation et n’a donc aucun mandat public en matière de défense des animaux. Elle ne peut pas non plus établir des normes professionnelles obligatoires ni parler au nom de tous les vétérinaires, parce que certains ne sont pas membres de l’association. Par conséquent, il faudra que les organismes de réglementation provinciaux abordent collectivement le rôle des vétérinaires en matière de bien-être des animaux et qu’ils en fassent une priorité. Un tel geste pourrait aboutir à la création de normes obligatoires par voie de consensus national dans des domaines comme l’analgésie, ce qui guiderait les vétérinaires dans le rôle spécial qui leur incombe en raison de leur appartenance à une profession.

Le deuxième défi consiste à éveiller l’intérêt des médias. De nombreux enjeux liés au bien-être quotidien, comme le transport des animaux de ferme, les aspects de la gestion de la volaille et l’ignorance des propriétaires à propos des besoins des animaux de compagnie, particulièrement les animaux exotiques, ne sont pas matière à faire les «manchettes». Les médias se contentent donc habituellement de couvrir les protestations et des déclarations de groupes plus extrémistes. Si un énoncé de position de la profession présentait ces enjeux comme des «nouvelles», cela pourrait aliéner les propriétaires et nuire aux animaux.

La possibilité d’aliénation représente le troisième défi. Traditionnellement, les vétérinaires ont travaillé avec les propriétaires d’animaux afin d’accroître la production (accouplement de chiens, élevage d’animaux producteurs de viande); il peut donc être inopportun pour les vétérinaires individuels d’identifier publiquement les problèmes de bien-être découlant de systèmes à forte production. Il est toutefois raisonnable de s’attendre à ce que la profession joue un rôle de chef de file à l’égard de ces enjeux. Ce rôle inclurait du travail préparatoire approfondi et une consultation auprès des groupes concernés (fermiers, consommateurs, détaillants, éleveurs), du point de vue d’un intérêt commun pour le bien-être des animaux, afin de considérer diverses préoccupations d’éthique et de permettre aux vétérinaires spécialisés de parler au nom des animaux. Le quatrième défi, soit l’absence de formation des vétérinaires en matière de bien-être, a été mis en relief récemment par le Dr Mike Radford de l’École de droit de l’Université d’Aberdeen (12), qui a fait valoir que les décideurs politiques et les organismes chargés de l’application de la loi présumant que les vétérinaires en exercice sont des experts en bien-être des animaux, mais le fait d’être un bon clinicien ou chirurgien n’équivaut pas à être un expert en bien-être des animaux. Le rang professionnel et les connaissances cliniques des vétérinaires peuvent suffire en vertu des lois contre la cruauté envers les animaux qui interdisent de traiter les animaux de certaines façons, mais ces éléments ne stipulent pas des obligations positives envers les animaux (espaces particuliers adéquats et contact social). Si des lois futures stipulent de telles obligations positives, les vétérinaires nécessiteront des connaissances en bien-être des animaux afin d’évaluer les cas avec précision.

Le cinquième défi concernant la discussion publique du bien-être des animaux est la position incohérente de la profession sur le bien-être des différentes espèces : les différentes normes acceptées pour les chirurgies de routine, comme la castration des animaux de compagnie et des animaux de ferme; le travail avec les éleveurs de chiens pour corriger certains défauts génétiques (dysplasie de la hanche, atrophie rétinienne progressive), tandis que peu d’efforts sont déployés pour

cosmetic requirements of breed standards and publicly oppose the breeding of grossly deformed breeds, such as the modern English bulldog or the Chinese shar-pei. Such inconsistencies detract from the profession's integrity.

The 6th and related challenge is that veterinarians usually solve clinical problems by focusing on proximate causes that are typically within the veterinarian's or owner's control. However, as individuals and as a profession, veterinarians cannot ignore ultimate causes, such as the esthetic requirements of canine and feline breed standards and society's demand for cheap food. Veterinarians cannot be expected to resolve these bigger causes, but they might highlight them whenever possible. This would be considerably easier if the profession had publicly stated, unequivocal positions on the issues.

Participate more in the animal welfare movement as an independent voice

Veterinarians are already engaged with the animal welfare movement: clinicians work with or for humane organizations, and the CVMA includes a delegate from the Canadian Federation of Humane Societies (CFHS) on its Animal Welfare Committee and has worked quite closely with the CFHS on Bill C10-B. Nevertheless, the profession has tended to keep some distance from the animal welfare movement, providing some advice and clinical expertise but less solidarity and leadership. Some veterinarians may avoid the animal welfare movement due to fear of extremism and fruitless exchanges. There may also be a sense that while welfare groups lobby the public and the government, the profession should avoid such advocacy and any confrontation. Lobbying may not be part of the profession's mandate, but the issuing of clear public statements on controversial issues is a reasonable expectation. In the absence of a more appropriate national veterinary body, the CVMA might host meetings with groups in the animal welfare movement (CFHS, Canadian Farm Animal Care Trust) and make public statements on areas of both agreement and disagreement. "Animal rights" groups need not be excluded. Any mutual distrust between any of the groups might be dispelled by clear terms of reference, including a commitment to transparency.

The question of how to do more for animal welfare is pressing, and this article has suggested some ways in which veterinarians might do more. The underlying assumptions are that animal welfare is a public good and that, as members of the only animal-oriented profession, veterinarians are automatically invested with public trust and a responsibility to lead in questions of animal use.

Acknowledgments

The author thanks Dr. Kip Lemke for help with the in-practice tip.

contester les exigences cosmétiques des standards d'une race et s'opposer publiquement à l'élevage de races grossièrement déformées, comme le Bulldog anglais moderne ou le Shar-Pei chinois. De telles incohérences portent atteinte à l'intégrité de la profession.

Le sixième défi connexe concerne le fait que les vétérinaires règlent habituellement les problèmes cliniques en se concentrant sur les causes immédiates que peut habituellement influencer le vétérinaire ou le propriétaire. Cependant, en tant que personnes et en tant que membres d'une profession, les vétérinaires doivent tenir compte des causes ultimes, comme les exigences esthétiques des standards d'élevage canin et félin et les besoins de la société pour des aliments abordables. On ne peut s'attendre à ce que les vétérinaires règlent les causes profondes, mais ils peuvent, dans la mesure du possible, les mettre en lumière. Cela serait considérablement plus facile si la profession possédait des positions publiques et non équivoques sur ces enjeux.

Élargir la participation au mouvement du bien-être des animaux en tant que voix indépendante

Les vétérinaires participent déjà au mouvement du bien-être des animaux : les cliniciens travaillent pour des organismes de protection des animaux ou en collaboration avec ces derniers et l'ACMV inclut un délégué de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) au sein de son Comité sur le bien-être des animaux et elle a travaillé en étroite collaboration avec la FSCAA relativement au projet de loi C10-B. Néanmoins, la profession a eu tendance à se tenir à distance du mouvement du bien-être des animaux, offrant des conseils et des connaissances cliniques, mais peu de solidarité et de leadership. Certains vétérinaires peuvent éviter le mouvement du bien-être des animaux par peur d'extrémisme et d'échanges inutiles. On peut également considérer que, bien que les groupes de défense des animaux exercent des pressions auprès du public et du gouvernement, la profession devrait éviter la confrontation et un tel activisme. Le lobbying peut ne pas faire partie du mandat de la profession, mais la publication d'énoncés de position clairs représente une attente raisonnable. En l'absence d'un organisme vétérinaire national plus approprié, l'ACMV peut organiser des réunions avec des groupes du mouvement du bien-être des animaux (FSCAA, Canadian Farm Animal Care Trust) et faire des déclarations publiques dans les domaines où il y a accord et désaccord. Il n'est pas nécessaire d'exclure les groupes de «défense des droits des animaux». Toute méfiance mutuelle entre l'un des groupes peut être dissipée en rédigeant des mandats clairs, y compris un engagement de transparence.

Il faut aborder de toute urgence de nouvelles mesures pour améliorer le bien-être des animaux et le présent article a suggéré certaines manières dont les vétérinaires peuvent faire plus. Cela suppose que le bien-être des animaux est un bien commun et que le public s'en remet automatiquement aux vétérinaires, en tant que membres de la seule profession axée sur les animaux, à qui incombe la responsabilité de jouer un rôle de chef de file en matière d'utilisation des animaux.

Remerciements

L'auteur remercie le Dr Kip Lemke de son aide pour la rédaction de la rubrique «Le bien-être des animaux à la clinique».

References

1. Hewson CJ. What is animal welfare? Some common definitions and their practical consequences. *Can Vet J* 2003;44: 496–499.
2. Hewson CJ. Focus on animal welfare. *Can Vet J* 2003;44: 335–336.
3. Appleby M. What Should We Do About Animal Welfare? 1999. Oxford: Blackwell Science.
4. Gourkow N. The Emotional Life of Cats: A Manual for Improving the Psychological Well-being of Shelter Cats. Vancouver: British Columbia Society for the Prevention of Cruelty to Animals, 2001.
5. Canadian Veterinary Medical Association. Animal Welfare Position Statements. <http://www.cvma-acmv.org/welfare.asp> Last accessed September 18, 2003.
6. Canadian Veterinary Medical Association. 2002 Annual report of the Canadian Veterinary Medical Association. *Can Vet J* 2003;44:543–545.
7. Dohoo IR, Leslie K, DesCôteaux L, et al. A meta-analysis review of the effects of recombinant bovine somatotropin. 1. Methodology and effects on production. *Can J Vet Res* 2003;67:241–251.
8. Dohoo IR, DesCôteaux L, Leslie K, et al. A meta-analysis review of the effects of recombinant bovine somatotropin. 2. Effects on animal health, reproduction and culling. *Can J Vet Res* 2003;67:252–264.
9. Canadian Veterinary Medical Association. News. Animal Welfare Update. *Can Vet J* 2003;44:290.
10. Canadian Veterinary Medical Association. Home page. <http://www.cvma-acmv.org/> Last accessed September 18, 2003.
11. Canadian Veterinary Medical Association. About us. <http://www.cvma-acmv.org/aboutus3.asp?subcat=Overview§ion=aboutus> Last accessed September 18, 2003.
12. Radford M. Informed debate: the impact of animal welfare science on public policy and legal regulation. *Proc Univ Fed Anim Welfare Symp Science in the Service of Animal Welfare* 2003;26.

Renvois

1. HEWSON, CJ. Bien-être des animaux : quelques définitions courantes et leurs incidences. *Can Vet J*, 2003, vol. 44, p. 496–499.
2. HEWSON, CJ. Focus on animal welfare. *Can Vet J*, 2003, vol. 44, p. 335–336.
3. APPLEBY, M. What Should We Do About Animal Welfare? 1999. Oxford, Blackwell Science.
4. GOURKOW, N. The Emotional Life of Cats: A Manual for Improving the Psychological Well-being of Shelter Cats. Vancouver, British Columbia Society for the Prevention of Cruelty to Animals, 2001.
5. ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES. Énoncés de position sur le bien-être des animaux. <http://www.veterinairesauCanada.net/welfare.asp> Consulté le 18 septembre 2003.
6. ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES. Rapport annuel 2002 de l'Association canadienne des médecins vétérinaires. *Can Vet J*, 2003, vol. 44, p. 543–545.
7. DOHOO, IR, K. LESLIE, L. DESCÔTEAUX et al. A meta-analysis review of the effects of recombinant bovine somatotropin. 1. Methodology and effects on production. *Can J Vet Res*, 2003, vol. 67, p. 241–251.
8. DOHOO, IR, L. DESCÔTEAUX, K. LESLIE et al. A meta-analysis review of the effects of recombinant bovine somatotropin. 2. Effects on animal health, reproduction and culling. *Can J Vet Res*, 2003, vol. 67, p. 252–264.
9. ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES. Dernières nouvelles sur le bien-être des animaux. *Can Vet J*, 2003, vol. 44, p. 290.
10. ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES. Page d'accueil. <http://www.cvma-acmv.org/> Consultée le 18 septembre 2003.
11. ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES. À propos de l'ACMV. <http://www.veterinairesauCanada.net/aboutus3.asp?subcat=Aperçu§ion=aboutus> Consulté le 18 septembre 2003.
12. RADFORD, M. Informed debate: the impact of animal welfare science on public policy and legal regulation. *Proc Univ Fed Anim Welfare Symp Science in the Service of Animal Welfare*, 2003, vol. 26.